



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 64795

Texte de la question

M. Bernard Debré attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nouvelle gouvernance introduite par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. De nombreuses structures syndicales et professionnelles, qu'il s'agisse des personnels soignants ou même des personnels de direction, ont le sentiment diffus d'une défiance à leur égard des pouvoirs publics, au bénéfice des directeurs généraux des agences régionales de santé. Cette impression est préjudiciable pour le texte même de la loi. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de renouveler sa confiance à ses structures qui participent d'une saine gouvernance des établissements publics de santé, médico-sociaux et sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64795

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11105

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)